



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de l'OISE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des collectivités locales et des élections  
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

## AVIS AU PUBLIC

Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017  
Communes de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul

Conseil départemental de l'Oise

Enquête parcellaire

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 11 mars 2019, est prescrite sur le territoire des communes de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul, du mardi 2 avril au mardi 16 avril 2019 inclus, une enquête parcellaire relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil départemental de l'Oise.

M. Jean-Yves Mainecourt est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 avril 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Nogent-sur-Oise ;
- le samedi 13 avril 2019 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Villers-Saint-Paul ;
- le mardi 16 avril 2019 de 15h30 à 17h30 à la mairie de Nogent-sur-Oise.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et paraphé par le maire seront déposés en mairies de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 15 jours consécutifs, du mardi 2 avril au mardi 16 avril 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,  
l'Attaché chef de bureau

Loïc DONNEZ